Mairie de GOSNE
Place du Calvaire
35140 GOSNE
☎ 02 99 66 32 08
mairie@gosne.fr

2025-108
Nomenclature : 2.3

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213501216-20251218-108_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
11 décembre 2025

Date d'affichage
22 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
le 18 décembre, à 20h15,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean DUPIRE, Maire

Étaient présents : MM Dupire, Gillet, Le Cuff, Morin, Serra, Havard, Foliard, Thébault, Blot, Orain, Boutheloup, Chardin, Cervi, Veillaux, Gillet-Pesson, Vergnaud, Dugué

Étaient absents excusés : MM. Viscart, Piquion
Procuration de Mme Viscart à M. Cervi

Nombre de conseillers		**Formant la majorité des membres en exercice**
En exercice	: 19	
Présents	: 17	Carole GILLET a été élue secrétaire de séance
Votants	: 18	

108-2025 DROIT DE PRÉEMPTION SUR LES CESSIONS DE FONDS DE COMMERCE – 5-6 PLACE DE L'ÉGLISE

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°50-2025 du 12 juin 2025, il a été institué un droit de préemption sur les fonds artisanaux, fonds de commerce, baux commerciaux et terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial, à l'intérieur du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat : secteur de centralité commerciale indiqué au PLU.
Il fait connaître qu'il a reçu de l'étude notariée de Me LORET notaire à St Aubin d'Aubigné (35), une déclaration de cession d'un fonds de commerce concernant le bien situé 5-6 Place de l'Église à Gosné.
Il demande au Conseil Municipal de prendre une décision quant au droit de préemption.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de renoncer à son droit de préemption sur le bien ci-dessus désigné.

Le Registre dument signé pour copie conforme,
Le Maire,
Jean DUPIRE

